



## GUIDE DES BONS COMPORTEMENTS DANS LES ESPACES MARITIMES DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

Le Parc national de la Guadeloupe a pour mission principale de préserver les écosystèmes marins et terrestres situés sur son territoire. Le respect de la réglementation et l'adoption de bons comportements sont les conditions nécessaires à l'exercice durable et partagé de toute activité s'exerçant dans cet espace naturel protégé. Le présent guide des bons comportements, rédigé et signé par le Parc national et ses partenaires, s'adresse à l'ensemble des usagers des espaces maritimes du parc national.

### JE M'ENGAGE À :

#### Comportements éco-responsables

- rapporter mes déchets et ceux des autres
- ne pas faire de feu au sol
- ne pas faire de bruit
- ne pas utiliser de vaisselle jetable
- ne pas rejeter des eaux de lavage et de nourriture
- ne pas vidanger les cuves d'eaux grises et noires
- ne pas nourrir ni déranger les animaux
- ne pas prélever ni manipuler la flore
- respecter la charte de whale-watching
- ne pas faire de travaux d'entretien du navire en mer

#### Comportements liés à la navigation et au mouillage

- avoir un navire propre, bien réglé et en bon état de fonctionnement
- limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions sonores et olfactives
- réduire ma vitesse à 5 noeuds à moins de 300m du littoral et des mangroves
- utiliser les mouillages
- autour des îlets (hors îlets Pigeon), mouiller les bateaux (après débarquement des passagers) à plus de 10 mètres de la rive (zone de baignade)
- n'utiliser les ancres que sur zone sableuse ou vaseuse, ancre et chaîne en dehors des herbiers - la ligne de mouillage ne doit en aucun cas dégrader les zones d'herbiers ou de formations coralliennes -
- ne pas déhaler le bateau sur l'ancre mais la relever à la verticale
- ne pas naviguer dans les zones peu profondes où les hélices risquent de dégrader les fonds

#### Activités de randonnée palmée, de plongée, d'apnée et de baignade

- ne pas toucher la faune et la flore
- ne pas avoir de contact avec les tortues
- ne pas prélever d'animaux ou végétaux vivants ou morts (coquillage par exemple)
- rester éloigné des reposoirs d'oiseaux
- éviter le contact avec le fond en dehors des zones sableuses
- faire une utilisation très modérée du flash et des éclairages Led en évitant les yeux des animaux
- éviter les passages répétés et prolongés sous les surplombs et dans les grottes
- ramasser les déchets découverts

#### Activités kayak, VTT des mers

- rassembler les embarcations sur la plage pour ne pas encombrer l'espace
- respecter une distance raisonnable des oiseaux pour ne pas les déranger

#### Activités de découverte de l'avifaune

- s'approcher des reposoirs et des colonies d'oiseaux obliquement à la rive, à vitesse très lente et sans bruit
- limiter la distance d'approche à 50 m
- éviter les stationnements trop longs (pas plus de 10 minutes)
- circuler silencieusement ou à voix basse en bordure de mangrove
- signaler au parc national toute observation particulière :
  - oiseau inhabituel, rare ou peu commun
  - oiseau bagué ou tagué
  - comportement particulier
  - oiseau menacé ou en détresse

Cette activité, pouvant paraître anodine, n'est pas sans conséquence sur l'installation des couples nicheurs ou la réussite de leurs couvées, certaines espèces supportant mal le dérangement. Des dérangements intempestifs ou répétés peuvent décourager certains oiseaux à revenir nicher sur le site la saison d'après. Ils peuvent aussi avoir un impact direct sur la survie des œufs ou des poussins qui sans protection des parents sont vulnérables aux prédateurs et à l'insolation. Sur les reposoirs le dérangement régulier des oiseaux leur impose une dépense d'énergie inutile et dommageable à leur métabolisme, tout comme ils peuvent perturber leur préparation de leur plumage (séchage, huilage...) indispensable à leur survie.

#### Débarquement sur les îlets

- vérifier l'absence d'animal « clandestin » à bord (rat, lézard, jeune iguane, grenouille, souris...) et faire vérifier les sacs des passagers par leur soins
- éviter le « beaching » ; s'il est indispensable momentanément, ne le réaliser que sur les zones de sable nu
- éviter de piétiner la végétation
- limiter la distance d'approche à pied à 150 m des reposoirs et colonies d'oiseaux

12 OCT. 2016

Le

Le Directeur  
du Parc national

Le représentant  
de CITRON BLEU

THOMAS J.A.

